

# famille LEGOULX

## Histoire des familles LEGOUX, LEGOULX, LEGOUZ Pouancé, Carbay, Châteaubriant

Vous avez téléchargé ce fichier sur le site d'histoire d'Odile HALBERT  
<http://www.odile-halbert.com>

sur lequel vous trouverez l'histoire du Haut-Anjou, de la baronnie de Pouancé, mais aussi Craon, les actes notariés, les chartriers, les modes de vie ... ainsi que mes adresses courriel et poste

Fichier créé 1982 Mis à jour 27.02.2004 **Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés**  
**Vous avez des compléments, envoyez les moi, je serais ravie de vous citer en vous respectant, et de cousiner en respectant les moins de 100 ans !**

**Mes notes personnelles peuvent servir à d'autres, les voici sur l'imbroglie des Legoux :**  
**sous Acrobat Reader, l'arbre, à gauche de l'écran, est interactif : cliquez sur les signets**

Histoire .....	1
les Legouz de la Boulaye .....	1
les Legoux du Cleray .....	2
les Legoux de Gallerne, Châteaubriant .....	2
Legoux de la Haranchère .....	3
les Legoux de la Salle, Carbay .....	3
Les Legoux des Mortiers .....	4
postérité Legoux .....	5
divers .....	6

### Histoire

Le patronyme LEGOULX, LEGOUZ, se rencontre dans le pays Pouancéen, très probablement rattachés à ceux de Noyal-sur-Brutz, & de Fay-de-Bretagne (in Fonds Freslon, AD44) – dans le Baugeois, & en Sarthe. Le dictionnaire étymologique MORLET (1991) ne le différencie pas des GOUST, GOUT, GOUX de *Goust* localité dans le Midi de la France, ou *Gouze* localité des Pyrénées-Atlantiques, localités désignant probablement d'anciennes colonies de barbares, les Goths.

Selon mon hypothèse, dans la région de Pouancé, des bretons seraient venus des Côtes-d'Armor, soit à la suite de Duguesclin en 1380 soit avec les Anglais, d'où, entre autres les Allaneau, Cupif, Hirel etc... Compte-tenu des alliances, les Legoux de Pouancé pourraient être d'anciens Bretons.

### les Legouz de la Boulaye

Selon François LE GOUZ de la Boullaye, qui écrit en 1653, ses ancêtres seraient arrivés en Bretagne, venant d'Angleterre, au V<sup>e</sup>

siècle, puis son arrière-grand-père serait venu de Bretagne à Baugé en 1480.

Raoul LE GOUZ Quitte l'Armorique pour s'installer ca 1480 à Baugé x Perrine de MONTORTIER Fille d'un magistrat de Baugé

1-LE GOUZ

11-LE GOUZ S<sup>re</sup> de Bordes x Jeanne BAULT de la Boullaye Fille unique & héritière de la terre de la Boullaye en Bocé.

111-François LE GOUZ de la Boullaye °Pontigné au château de Bordes 23.7.1623†Isaphan 1668 SP x 20.8.1662 Elisabeth GAULTIER de Bruslon (StLaurent-des-Mortiers, 53)

112-Jeanne LE GOUZ marraine (s) le 20.6.1634 à Pouancé de Henry Delaunay fils de écuyer René & Françoise d'Andigné x Jean d'ANDIGNÉ écuyer Sr de la Chaslère

12-Raoul LE GOUZ

Jeanne Legouz femme de Jean d'Andigné Sr de la Chaslère,

*marraine le 20.6.1634 à Pouancé de Henry Delaunay fils de écuyer René & Françoise d'Andigné*

**François LE GOUZ** de la Boullaye, peu attiré par la vie de gentilhomme campagnard, s'embarque en 1644 pour l'Irlande, puis l'Espagne dans l'espoir de gagner la Perse. De retour en France fin 1644, il ne rentre pas dans le Baugeois, malgré les exhortations de ses parents, & écrira plus tard : « ma curiosité n'étant pas satisfaite, je prenais mon chemin pour le Levant ». Après 4 ans en Perse, & retour par l'Irak, la Syrie, la Palestine & l'Égypte où il contemple les Pyramides, il est reçu par Louis XIV qui veut le voir en habit levantin, & lui demande d'écrire ce qu'il a vu. En 1653 il fait paraître à Paris les « Voyages & observations du sieur de la Boullaye Le Gouz » suivi d'une édition enrichie sortie en 1657 à Troyes. Il joue à la fin de sa vie, un rôle de dimension nationale, appelé par la Compagnie des Indes récemment créée. En Perse il a de magnifiques funérailles sur l'ordre du Shah (selon Roland HOULIER : *Le Gouz de la Boullaye*, in Bull. 3, p.10-17, 1989 de la Fédération des Sociétés Savantes du Maine-et-Loire).



Portrait du Sieur de la Boullaye-le Gouz en habit Levantin, connu en Asie, & en Afrique sous le nom d'Ibrahim-Beg, & en Europe sous celui de Voyageur Catholique.

### les Legoux du Cleray

Selon B. Mayaud (t12) les LE GOUZ de la Gohardière, du Cléray & de Vaux ont une origine commune. Hosteliers puis avocats. (généalogie in B. Mayaud)

Jean LE GOUZ †/1575 Hostelier « à l'enseigne de l'image de S<sup>te</sup>Barbe ». Fils de Thomas, boucher x /1530 Anne GRUDÉ  
1-Pierre LE GOUZ °ca 1532 †1604 Hostelier « à l'enseigne de la coste de la baleine » x Anne REPUSSARD  
2-Yolande LE GOUZ x Guillaume **BONNET**  
3-Appoline LE GOUZ x Jean **LANDAIS**  
4-Françoise LE GOUZ x Justin **CHAILLOU** Dont postérité **GRELIER**

n.h. Anselme LEGOULX Lieutenant du 1<sup>er</sup> chirurgien du roi x Marie COLIN  
1-Guy LEGOUST écuyer Sr de Vau x Grugé 26.2.1680 Renée ALLANEAU Fille de n.h. Guy & de Jeanne Suhard cf dossier ALLANEAU

AD49-5F6/108bis - 8.12.1631 d<sup>vt</sup> Louys Couëffe N<sup>re</sup> Angers, **Jacques Legouz** Sr du Cleray d<sup>t</sup> Angers Trinité, poursuite contrainte emprisonnement & saisie de ses biens à faute de payer 580 L de

principal du contrat passé par Louis Couëffe le 24.7.1628 ; & 18.3.1633 led. Branchu a reçu contant 280 L de principal

AD49-5F5/100 - 15.11.1612 copie d<sup>vt</sup> Guillaume Guillot N<sup>re</sup> Angers « traité du mariage de n.h. M<sup>e</sup> Pierre Chauvin Sr de la Hurtandière A<sup>t</sup> Angers filz de n.h. Urban A<sup>t</sup> Saulmur & D<sup>elle</sup> Renée Vallette sa femme, & D<sup>elle</sup> **Janne Legouz** fille de t<sup>th</sup>ble h. M<sup>e</sup> **Jan Legouz** Sr du Cleray aussy A<sup>t</sup> & Nycolle Bodin sa femme, lad. Janne Legouz assistée de n.h. Jan Bodin Sr Debrizay Cr du roy juge magistrat son oncle & curateur maternel & h.h. M<sup>e</sup> Jacques Legouz Sr de la Gohardière A<sup>t</sup> Angers son oncle & curateur paternel (°1595, qui va épouser en 1620 Louise d'Andigné, et sera échevin d'Angers) ... des deniers de la future épouse qui luy pourront appartenir & être deubz par l'issue des comptes qui luy seront renduz par sesd. curateurs, il en demeurera 1 500 L tz de nature de meuble commun pour entrer dans la future communauté & le parsus demeurera de nature d'immeuble & propre patrimoine & matrimoine de lad. future épouse ... *idem pour lui* nonobstant la coutume du pais d'Anjou ... fait aud. Angers maison dud. Debrizay en présence de n.h. Jean Grimaudet Sr de la Gautrye procureur du roy en lad. élection, Baptiste Poisson son gendre A<sup>t</sup> au roy en lad. élection, Guillaume Amyrault Sr de Sabusson, h.h. M<sup>e</sup> Philippe Barottin Sr de Senesay A<sup>t</sup> Angers, h.h. Pierre Legouz, André Delhommeau Sr de la Touche (oncle paternel de l'épouse), n.h. M<sup>e</sup> René Dutertre Sr du Petit Bois procureur du roy en l'élection de Saulmur, Christophe Dutertre procureur fiscal de Doué, [Claude] Gaillard Sr de Tousse, Jan Brouillet Sr des Thébaudières, M<sup>e</sup> Arnauld Saman A<sup>t</sup> Angers, n.h. Jacques Jouet Sr de la Saullaie, Gabriel Jouet le jeune procureur du roy aud. siège présidial, René Hamelin Sr de Richebourg A<sup>t</sup>, Claude Trochez Sr de la Menardaye grand [bonome] d'Anjou, M<sup>e</sup> Allexandre Bachelet C<sup>er</sup> au grenier à sel, n.h. Sébastien Bernabé Sr de la Boullaie, M<sup>e</sup> Jan Callouin Sr de [Bellemare] Cr au grenier à sel de Saulmur, M<sup>e</sup> René Pichard, M<sup>e</sup> Pierre Busson lesné, M<sup>e</sup> Pierre Busson son filz, M<sup>e</sup> Jacques Demariant A<sup>t</sup>, n.h. François Lanier Sr de S<sup>te</sup> Jame Cr du roy, Pierre Airault, René Loriot, René Bantin acesseur, Jacques Garreau Sr des Blaisudière, [Clément] Bigollay Sr des Rougeraye, Symon Degoubin Sr des Rivières, René Chotard Sr de la Chenetrye, Hubert Sr de Lassé Cr du roy, Guillaume Menage & Estienne Dumesnil A<sup>tz</sup> du roy aud. siège, René Lefebvre écuyer Sr de la Furonnière mayre & autres parens & amis 51 signatures »

### les Legoux de Gallerne, Châteaubriant

Les Legoux (-gouz, -goux) seraient issus de la petite noblesse angevine, car Gallerne est situé à Vihiers près de Chemillé (PACAULT A, Opus cité). On les remonte à François Legouz Sr de Gallerne qui sert Jean de Laval baron de Châteaubriant comme maître d'hôtel, puis son successeur le duc Anne de Montmorency. Il s'installe dans la région de Châteaubriant avant 1542 et en informe le duc :

« Monseigneur, le bien et honneur que je reçus de vous deux est si grand que j'ai délibéré de laisser ma maison de Gallerne pour venir en une que je fais bâtir à quatre lieues de Châteaubriant, afin de m'approcher avec mon petit message » (Musée Condé, série L t23 f°44 date inconnue - cité in PACAULT Antoine, *Grands seigneurs de cour et gentilshommes provinciaux en Bretagne entre 1550 et 1650* in

KERHERVÉ Jean et Coll., *Noblesse de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, 1999).

Le manoir du Boiscoutard est à Soudan, à 13 km de Châteaubriant, le long de la frontière Anjou-Bretagne, à 2 km seulement du bourg de Carbay en Anjou. La position de ce manoir rappelle la Hée, qui est elle aussi le long de la frontière ! Son fils, René Legoux S<sup>r</sup> de Gallerne, habitera en 1580 à la Baguais à S<sup>t</sup>Jean-de-Béré près Châteaubriant.

François LEGOUX S<sup>gr</sup> de Gallerne fidèle du duc de Montmorency x N.

1-Catherine LEGOUX °Châteaubriant 10.12.1536 Filleule de Catherine de Tiercent, de Julienne de Coesme et de François de Québriac S<sup>r</sup> de Bagaye

2-René LEGOUX S<sup>r</sup> de Gallerne, la Bagaye, Labinaye Parent de Louise Legoux épouse de Jean de Couesmes. Il demeure en la maison de la Bagais à *S<sup>t</sup>Jean-de-Béré* près Châteaubriant en 1580<sup>1</sup> x Janne DU HALLAY Fille de N. †1580 et Janne Du Breout †1580/ et qui hérite de la Haranchère

21-René LEGOUZ S<sup>r</sup> de la Haranchère

François LEGOUX S<sup>gr</sup> de Gallerne x N.

1-Catherine LEGOUX °Châteaubriant 10.12.1536 Filleule de Catherine de Tiercent & de Julienne de Coesme & de François de Québriac S<sup>r</sup> de Bagaye

Curieusement, d'autres Legoulx coexistent sur Carbay à quelques centaines de mètres seulement du Boiscoutard, et on peut regrouper les Legoulx en 2 branches géogra-phiqument voisines : les Legoulx de Gallerne, la Harenchère, Boiscoutard, et ceux de la Salle, Boishougard, Mortiers. Ces derniers sont liées au clan d'Ollivier Hiret S<sup>r</sup> du Drul, qui n'hésite pas à être caution pour eux.

### Legoulx de la Haranchère

La **Harenchère** de **Legoulx de Gallerne, la Harenchère, et Boiscoutard**, devenue aujourd'hui « *la Harençère* », est située à 2 km de Fercé, sur la paroisse de Noyal-sur-Bruz, et relève le 20.11.1580 de la juridiction de la Lande-à-la-Mère dans la vicomté de Fercé (AD44-E1303 devant la court de Rennes).

La Haranchère appartient en 1513 à Guillaume de Coësmes, passe vers 1622 aux Legoux de Gallerne par les femmes avec Janne Du Hallay épouse de René. En 1631, Samuel d'Appelvoisin, vicomte de Fercé, veut opérer sur elle un retrait féodal et François Legoux S<sup>r</sup> de la Haranchère et Christine Legouz D<sup>ame</sup> de la Lande vont subir un procès, qui dure 4 ans (AD44-E1303 nombreuses pièces).

Leur demi-sœur Renée Legoux est décédée sans enfants chez François et il a hérité de ses biens. La métairie de la Haranchère appartenait pour 2/3 et 1/6 à sa sœur, et pour 1/6 à lui, car elle avait dû faire l'objet d'un partage en 3 puis en 2. Ce type de parts en indivis se trouvait fréquent à l'époque.

François a recueilli la part de sa sœur, mais le vicomte de Fercé ne l'entend pas de cette oreille. En tant que seigneur de la vicomté dont relève la Haranchère, il entend faire jouer la vieille coutume de la deshérence. Pourtant honnie et abandonnée dans une partie de la France, cette coutume, donne au seigneur le droit de recueillir une part des biens de la succession d'un propriétaire décédé sans enfants.

Le malheureux François est menacé d'emprisonnement, car bien entendu il refuse de se plier à cette coutume. Renée Legoux était fille de D<sup>elle</sup> Renée Duboys femme du †S<sup>r</sup> de Gallerne, et son droit de deshérence lui donne les 2/3 et la 1/2 de l'autre 1/3 de la métairie noble de la Harenchère.

François se défend avec la donation que sa demi-sœur lui avait fait avant de mourir, car il y a seulement deshérence en l'estoc des Dubois pas dans celui des Legoulx. En fait, Samuel est un gestionnaire exigeant et il a laissé un volumineux procès disponible aux archives.

### éléments de généalogie selon AD49-5<sup>E</sup>8/271 du 7.7.1637

René LEGOUX S<sup>r</sup> de Gallerne †1637

1-François LEGOUZ S<sup>r</sup> de la Haranchère Vivant en 1637

On a la preuve certaine que François Legouz de la Haranchère est le fils de René Legoux de Gallerne dans l'acte suivant : Le 7.7.1637 François Legouz écuyer sieur de la Haranchère dt en sa maison de la Lande à la Mère à Villepot, transige avec Jehan de Ballodes écuyer sieur de la Rachère mari de Delle Hélye Hiret dt en sa maison à Noëllet, tant en son nom que comme procureur de Delle Renée Hiret veuve de Nicollas Legouz vivant écuyer sieur de Boisougard par procuration passée dvt Cavier Nre à Châteaubriant, Me Ollivier Hiret sieur du Drul avocat à Angers y dt procureur de n.h. Charles et Pierre Hiret sieurs du Grée et de la Bisacière, et en vertu de leur procuration passée par Coconier Nre de Pouancé, lesdits Pierre, Charles, Hélye et Renée Hiret héritiers au paternel de †Philippe du Hiret vivant écuyer sieur de la Hée et Delle Henriette de Portebise, veuve donataire du †sieur de la Hée, dt à Angers la Trinité. Un arrêt a été rendu au parlement de Paris le 6.6.1635 et le contrat d'échange fait entre le †sieur de la Hée et †René Legouz vivant écuyer sieur de la Gallerne père dudit sieur de la Haranchère du 25.6.1610 mentionné par ledit arrêt est et demeure nul et de nul effet (AD49-5E8/271 Serezin Nre Angers)

François LEGOUZ écuyer S<sup>r</sup> de la Harenchère x1 N. PELLERIN x2 Catherine LEBRETON

1-Jean LEGOUZ °Noyal-sur-Brutz 27.7.1629

2-François LEGOUZ °Noyal-sur-Brutz 21.10.1631

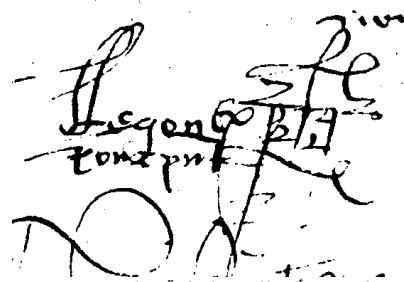
3-Guillemette LEGOUZ (du x2) °Noyal-sur-Brutz 20.9.1634

4-René LEGOUZ °Noyal-sur-Brutz 18.4.1636 Filleul de René de La

Motte S<sup>r</sup> du Boisbriand & de Françoise Legouz D<sup>ame</sup> de la Duchais

5-Michelle LEGOUZ °Noyal-sur-Brutz 1.6.1637

### les Legoux de la Salle, Carbay



Jean Legoulx S<sup>r</sup> de la Salle d<sup>e</sup> à Carbay  
témoin à Angers de Nicolas Alasneau le 25.4.1551 (AD49-5<sup>E</sup>5/170)

<sup>1</sup> AD44-E1303

Julien Legoulx Sr de la Salle d' à Pouancé

témoin à Angers de Jean Alasneau le 10.3.1551 (AD49-5<sup>E</sup>5/171)

Jean LEGOULZ n.h. Sr de la Salle Parrain à Carbay le 20.1.1605 avec Louise Baudon dame de la Touche-Bonneau (donc épouse de Louis Gault) de Marguerite Letort fille de Jean & de Marguerite Laize x Françoise LADVOCAT

Les Legoulx de la Salle, qui feront ceux du Boishougard et Mortiers, sont implantés dans le Pouancéen avant 1551, date à laquelle noble homme Jullien Legoux Sr de la Salle habite à Pouancé, et accompagne à Angers Jean Alasneau, mari de Renée Hiret, pour l'achat de la Terpinaye et de la Bertaudaye à Armaillé. Ces liens d'affaires entre Julien Legoulx et Jean Alasneau le fermier de Pouancé, attestent d'une ancienne implantation des Legoulx dans la région de Pouancé (AD49-5<sup>E</sup>5/171 Adrien Leconte à Angers).

Les Legoulx de la Salle de Carbay et ceux du Boishougard sont les mêmes puisque Jullian Legoulx écuyer Sr de la Salle rend aveu en 1606 pour son clos de landes nommé « la Davyaye » en StAubin-de-Pouancé (AD44-B13130 – 1606 - rentes et devoirs des lieux du village de Neupville et partie des Lades qui en dépendent, et des Boisteillon tenus de mondit fief de la Ricordelière autrefois appelé « l'assiette » à terme de Noël)

et celui de 6 journeaux<sup>2</sup>, dépendant de son lieu du Boishougard. Les Legoulx de la Salle s'allient aux familles nobles de La Pouèze, Briand, d'Avoine. Les Legoulx des Mortiers en sont issus en s'alliant aux Hiret.

Ils traitent leurs affaires dans le clan Hiret. Le 26.11.1610 Ollivier 2<sup>e</sup> Hiret est caution de Jehan Legouz écuyer Sr de la Salle, qui demeure à Carbay. Celui-ci emprunte 300 L à 6,25 % aux chanoines de StPierre d'Angers (AD49-5<sup>E</sup>5/216 René Moloré N<sup>re</sup> Angers). Jehan Legoux vend le 12.4.1622<sup>3</sup> l'obligation à Nouvelle Tramblay femme de Jullien Janvier, qui rembourse les chanoines le 20.10.1622<sup>4</sup>. Les 300 L n'ont pas été acheminées à Angers sous forme de pièces de monnaie, mais elles ont été payées à Pouancé, à une tierce personne disposant d'argent à Angers pour rembourser les chanoines. Cet échange d'obligation est utilisé pour éviter de voyager avec la somme.

Le 16.12.1617 Jean Legouz Sr de la Salle, demeurant à Carbay, Pierre et Robert Provost frères, marchands à Angers, empruntent 400 L à rente de 6,25 % au chapitre de StPierre d'Angers. Olivier 2<sup>e</sup> Hiret est encore caution (AD49-5<sup>E</sup>5/175 N. Leconte N<sup>re</sup> Angers).

Le 19.2.1628 Symphorien Brouard ayant les droits de †Baptiste Janvier sergent royal a reçu comptant de n.h. Clément Garande Sr de la Bourdinière avocat au conseil privé du roi en son parlement et de noble et discret Pierre Garande prêtre archidiacre 130 L 7 s 6 d par suite de partages et sentences que ledit Sr de la Bourdinière subrogé au lieu et p lace de Me Ollivier Hiret sur les bien de [Jean Legouz de la Salle](#), selon obligation passée par Camin et Lefene-

tier notaires au chatelet de Paris le 4.10.1618 à défaut dudit Legoux (AD49-5<sup>E</sup>6/105 d<sup>vt</sup> Louys Couëffe N<sup>re</sup> Angers)

Le 16.3.1599 Nicolas Legouz Sr du Boishougard est vassal de Thugal Hiret pour la seigneurie de StMars : « sous laquelle seigneurie est mon homme de foi noble homme Nicolas Legoux mari de D<sup>elle</sup> Renée Hiret pour raison de son domaine et appartenances des Mortiers à cause de sadite femme » aveu de n.h. Tugal Hiret Sr de StMars à Charles de Cosé baron de Pouancé (AD44-B13130)

Jullian Legoulx écuyer Sr de la Salle rend aveu en 1606 pour son clos de landes nommé « la Davyaye » en StAubin-de-Pouancé, et un clos de landes contenant 6 journeaux dépendant de son lieu du Boishougard (AD44-B13130 – 1606 - rentes & devoirs des lieux du village de Neupville & partie des Lendes qui en dépendent, & des Boisteillon tenus de mondit fief de la Ricordelière autrefois appelé « l'assiette » à terme de Noël)

### Les Legoux des Mortiers

Les Mortiers lui sont échus par sa femme Renée Hiret. Ses descendants porteront le titre de Sr des Mortiers et le Boishougard sera oublié. Nicolas figure souvent dans les actes de l'époque comme « Sr du Boishougard ». Malgré tous mes efforts, je ne suis pas parvenue à identifier ce Boishougard, nom qui ressemble curieusement au Boiscoutard.

Le 15.11.1632, Pierre Legoulx qui demeure en la maison seigneuriale des Mortiers à Pouancé, se rend à Angers avec une procuration de Jeanne Jameu, sa femme, pour emprunter 650 L à 6,25 % aux enfants de †M<sup>re</sup> Michel Hiret Sr de la Rouveraye et Catherine Fouin dont Olivier Hiret Sr du Drul, est oncle et curateur. Les intérêts sont payables à Angers une fois par an (AD49-5<sup>E</sup>6/109 obligation, d<sup>vt</sup> Louys Couëffe N<sup>re</sup> Angers).

#### contre-lettre

pratique, permettant à celui qui s'est porté solidaire, c'est-à-dire caution, de se retourner contre la famille de l'emprunteur s'il a eu à rembourser le prêt. Elle donne le nom de l'emprunteur en stipulant qu'il a eu l'argent.

Olivier Hiret exige la caution de Mathurin Gallinière, auditeur à la chambre des Comptes de Nantes, propriétaire du Boiscoutard. Celui-ci s'empresse de faire signer une contre-lettre au malheureux Legoulx.

Les Legoulx vivent seulement du revenu foncier des Mortiers, c'est-à-dire noblement. Ils ne sont jamais qualifiés de « maître », qui signifie une activité. Ils n'ont jamais tenté les offices de la judicature à Angers. En conséquence, ils s'appauvrissent puisque le revenu des Mortiers, métairie noble possédant un logis pour le maître, n'est pas suffisant sans un emploi. En outre, les Mortiers sont un bien venu par une femme, ce qui atteste une famille noble Legoulx probablement cadette ou ruinée.

Le 28.4.1642, la veuve de Olivier Hiret, Françoise Mallevault, encaisse 3,5 ans de la rente précédente, soit 127 L 6 s. Pierre Legoulx aurait dû se rendre à Angers pour la payer chaque année. Il ne l'a pas fait et a du retard. François Hardy, sergent Royal qui demeure à la Bonnauderie à Pouancé, intervient, sans saisie, c'est à dire à l'amiable. Le sergent royal est un huissier de justice (AD49-5<sup>E</sup>6/119 d<sup>vt</sup> Louys Couëffe N<sup>re</sup> Angers).

<sup>2</sup> soit 3,1 hectares car le journal vaut 51,72 ares.

<sup>3</sup> d<sup>vt</sup> Fortin notaire de la court de Pouancé, cité in précédent

<sup>4</sup> Nicolas Leconte N<sup>re</sup> Angers, attaché au précédent

Par contre, l'obligation créée en 1632 était faite sur les biens des neveux de Françoise Mallevault, et non sur les biens de son défunt mari. Elle n'aurait pas dû encaisser cette somme.

**Renée HIRET** Fille de Jean HIREL & de Nicole ALLASNEAU. x /1610 Nicolas **LE GOULX S<sup>r</sup>** du Boishougard Ecuyer Parrain à Carbay le 7.1.1607 avec Jeanne Legoulx Dame de Moullinroul, de Nicolas de Bonneray fils de Mr de Bonneray & Nicolle Legoulx. A Pouancé le 22.5.1621 il y a un décès de Nicolas Legoux S<sup>r</sup> des Mortiers & toujours à Pouancé il y a baptême le 9.3.1633 de la grosse cloche dont est marraine Jeanne Jameu épouse de Pierre Legoux S<sup>r</sup> des Mortiers

Jean Legoulx S<sup>r</sup> des Mortiers laisse à son décès tant de dettes que non seulement l'emprunt de 1632 court toujours en 1695, mais il a fait entre-temps beaucoup de petits, si bien que les Mortiers couvrent à peine le montant total (AD44-B13132 le 16.5.1692 d<sup>vt</sup> Louis Planté et Clément Esnault N<sup>res</sup> de la Baronnie de Pouancé).

Son fils Jean Legoulx S<sup>r</sup> de Beauchesne, issu de son 2<sup>e</sup> second mariage avec Françoise Gacher, vit au bourg de S'Jouin évêché de Rennes. Il va devoir céder les Mortiers, car l'heure des comptes a sonné le 16.5.1692. Nicolas Pétrineau S<sup>r</sup> des Noulis, venant d'Angers, est descendu à Pouancé dans la maison de Marie Dennyau, hôtesse, où il a convoqué le Jean Legoulx. Il n'a pas les mêmes égards que ses prédécesseurs vis à vis d'une famille en déclin, et un à un les emprunts et les intérêts sont listés. Ils montrent 2 types de prêteurs : les Pouancéens dans la magistrature et les religieuses de Châteaubriant. On voit à ces deux axes que les Legoulx ne sont ni Bretons ni Angevins, mais les deux à la fois.

Les Legoulx doivent 600 L à Charles Aveline d'Angers par contrat du 30.11.1630 par Couëffe N<sup>re</sup> à Angers, plus aux héritiers de D<sup>elle</sup> Catherine Huret 122 3 4 s 2 d pour arrrages dudit contrat, compte rapporté par Tibaudière N<sup>re</sup> à Angers le 17.3.1668, plus 150 L 12 s pour autre intérêts du contrat tant dudit S<sup>r</sup> Aveline qu'au S<sup>r</sup> de la Guyonnière Guérin mari de Renée Aveline échu le 12.1.dernier - 1 000 L aux religieuses de Châteaubriant par contrat du 15.10.1640 par Olier N<sup>re</sup>, plus 162 L 1 s d'intérêts - 82 L aux mêmes religieux par contrat du 22.3.1651, plus intérêts dudit contrat 42 L 4 s. Bref, les dettes s'élèvent à 2 263 L et la métairie des Mortiers estimée à 3 000 L passe à Nicolas Pétrineau.

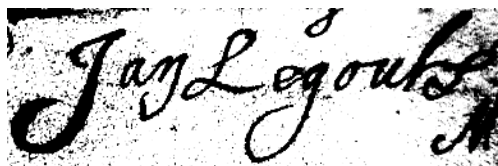
Les Legoulx des Mortiers, d'origine noble, ont vécu comme des nobles, sans travailler, et se sont appauvris.

Tous les enfants de Jean Huret des Mortiers et Françoise Allaneau en ont fait de même.

Les Legoulx sont-ils Angevins ?  
ou d'anciens Bretons venus  
comme les Huret sur la frontière ?

Il est possible de poursuivre l'étude des Legoulx pour tenter de répondre à cette question, avec mes notes complémentaires, et avec le fonds de la seigneurie de Princé en Forges<sup>5</sup> près Martigné-Ferchaud, qui contient les aveux de 1436 à 1737 qui intéressent les Jameu, Legoux, Boueste, Jolly etc...

<sup>5</sup> AD44-B13133



Jean Legoulx écuyer S<sup>r</sup> de Beauchesne, parrain à Pouancé le 14.9.1652 de Jean Triquet

### postérité Legoulx

**Renée HIRET** Fille de Jean HIREL et de Nicole ALLASNEAU. x /1599 Nicolas **LE GOULX S<sup>r</sup>** du Boishougard Ecuyer Parrain à Carbay le 7.1.1607 avec Jeanne Legoulx Dame de Moullinroul, de Nicolas de Bonneray fils de Mr de Bonneray & Nicolle Legoulx. A Pouancé le 22.5.1621 il y a un décès de Nicolas Legoux S<sup>r</sup> des Mortiers et toujours à Pouancé il y a baptême le 9.3.1633 de la grosse cloche dont est marraine Jeanne Jameu épouse de Pierre Legoux S<sup>r</sup> des Mortiers

- 1-Pierre **LEGOULX S<sup>r</sup>** des Mortiers t<sup>elle</sup>/ Ecuyer « escuier » dans tous les baptêmes de ses enfants Que je suppose fils de Nicolas et Renée Huret parce que les Mortiers étaient à Jean Huret, mais le registre de Pouancé ne donne qu'un Pierre Legoulx °Pouancé 2.6.1586 fils de Julien et Madeleine Allaneau x /1624 Jeanne **JAMEU** †Pouancé 29.3.1644<sup>6</sup>
- 1a-Renée **LEGOULX** °Pouancé 11.4.1624 Filleule de discret M<sup>essire</sup> Clément Allaneau prêtre de S'Jacques et de D<sup>elle</sup> Renée Huret (s)
- 1b-Jehan **LEGOULX** écuyer S<sup>r</sup> des Mortiers °Pouancé 17.3.1625 Filleul de h<sup>ble</sup> h. Jean Jameu S<sup>r</sup> de Clinchant (s) et de D<sup>elle</sup> Françoise Le Goux (s) Dont postérité suivra
- 1c-Elisabeth **LEGOULX** °Pouancé 30.1.1629 Filleule de n.h. Pierre Jameu écuyer S<sup>r</sup> de la Mazonnière (s) et de D<sup>elle</sup> Elisabeth Legoux
- 1d-Catherine **LEGOULX** °Pouancé 13.4.1630 Filleule de n.h. Mathurin Galinière S<sup>r</sup> de Boisaunée C<sup>r</sup> du roy correcteur à la chambre des comptes de Bretagne, et de D<sup>elle</sup> Marye Loiseau femme d'escuier Anthoine de la Poueze S<sup>r</sup> de la Jonchère
- 1e-Pierre **LEGOULX** °Pouancé 14.3.1631 Filleul de Pierre de La Forest escuyer S<sup>r</sup> d'Armaillé et de D<sup>elle</sup> Gabrielle Thomail (s) femme de Nicolas de La Poize escuyer S<sup>r</sup> de Bonneray
- 1f-Angélique **LEGOULX** °Pouancé 22.11.1632 t<sup>idem</sup> 23.7.1669<sup>7</sup> Filleule de vénérable et discret M<sup>e</sup> François Thoumin curé de S'Aubin-de-Pouancé, et de D<sup>elle</sup> Françoise de La Fuye (s) femme de n.h. Mathurin Gallinière C<sup>r</sup> du roy et auditeur et correcteur en la chambre des comptes à Nantes x Carbay 17.1.1668<sup>8</sup> Mathurin **GARNIER** °S'Erblon
- 1f1-Angélique **GARNIER** °Pouancé 18.7.1669
- 1g-Jeanne **LEGOULX** °Pouancé 5.7.1634 Filleule de Jean de Ballodes escuyer S<sup>r</sup> du Verger l'un des 200 maîtres des chevaux légers de la compagnie du roy et de Françoise Huret fille de Charles escuyer S<sup>r</sup> du Grée laquelle a déclaré ne savoir signer
- 1h-Charles **LEGOULX** °Pouancé 3.9.1635 Filleul de n.h. Charles Huret S<sup>r</sup> du Grée et de D<sup>elle</sup> Catherine Legoulx
- 1i-Julienne **LEGOULX** °Pouancé 19.11.1637 Filleule de Pierre de Ballodes chapelain de S'Mars, et de Julienne fille de †Mr de la Duché
- 1j-Jeanne **LEGOULX** °Pouancé 12.9.12.9.1639 t<sup>idem</sup> 29.10.1639 Filleule de René Huret S<sup>r</sup> de la Grande Hée et de Catherine Gault épouse du S<sup>r</sup> Barré « t<sup>fil</sup>le de Mr des Mortiers, âgée de 6 semaines »
- 1k-Jacquine **LEGOULX** °Pouancé 10.6.1641 t<sup>idem</sup> 11.11.1641 Filleule de Claude Viot (s) S<sup>r</sup> de Launay de Lyardière lieutenant d'une compagnie entretenue par le roi en la garnison de Brouage, et de Jacquine de La Pouëze, témoin au b : Maurice Barré « t<sup>fil</sup>le de Mr des Mortiers, âgée de 5 mois »

**Jehan LEGOULX**<sup>9</sup> écuyer S<sup>r</sup> de Beauchêne<sup>10</sup> et des Mortiers<sup>11</sup> °Pouancé 17.3.1625 t<sup>idem</sup> 7.9.1690 (s) Fils de Pierre LEGOULX des Mortiers et

<sup>6</sup> Marraine le 9.3.1633 avec Charles Verdier écuyer S<sup>r</sup> de Loriez capitaine et gouverneur des ville et château de Pouancé et M<sup>e</sup> des Eaux et Forests de Pouancé, de la grosse cloche nommée Charlotte et pesant ca 750 livres.

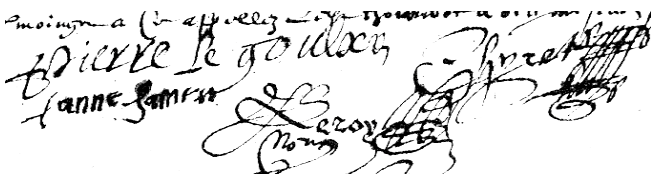
<sup>7</sup> « †D<sup>elle</sup> Angélique Legoux épouse de M<sup>e</sup> Mathurin Garnier »

<sup>8</sup> sans filiation mais s de M. Garnier, Angélique Legoulx, Jean Legoulx, François Gaultier, F. Hélyas, Jacquine de la Poëze, René-Julienne Viot, Crosnier, Provost, Pouriatz

<sup>9</sup> Parrain à Carbay le 21.7.1674 avec h.f. Julienne Menager de Madeleine Popin fille de Marie et Claude Rolland (sic)

de Jeanne JAMEU. Il vit à la métairie des Mortiers x1 Carbay 23.11.1655<sup>12</sup> Madeleine de LA POUËZE °ca 1640 †Pouancé 21.2.1660 D<sup>elle</sup> des Mortiers et de Bonneray « décédée aux Mortiers, inhumée en l'église de Carbay » x2 Martigné-Ferchaud 30.8.1660 Françoise GASCHER

- 1-Françoise LEGOULX °Pouancé 16.10.1658 †idem 7.1.1662 Filleule de Claude Lemaiste écuyer et de Françoise Legoulx
- 2-Madeleine LEGOULX °16.9.1657 b Pouancé 20.7.1659 Filleule de Messire François de La Forest Sr d'Armaillé, et de D<sup>elle</sup> Magdeleine de La Pouëze D<sup>ame</sup> de la Rachère
- 3-Nicolas-Philippe LEGOULX °Pouancé 30.1.1659 †idem 3.7.1660 Filleul de Philippe Le Chatelain écuyer Sr de Crécy et de D<sup>elle</sup> Ysabelle Legoulx
- 4-Catherine LEGOULX (du x2 Françoise Gascher) °Martigné-Ferchaud 15.12.1661 x Pouancé 31.7.1689 Pierre **LE BALLUEL** Sr de la Maisonneuve °Piré(35) « Pierre Le Balluel Sr de la Maisonneuve, de Piré <sup>St</sup>Pierre en Bretagne, et à Delle Catherine Legoulx de la Morinière, *signé Jean Legoulx, Baratte, Catherine Legoulx, Briand, Etienne Rondel, Guionne Balluel, Jean Legoulx* » sans autre mention
- 5-Jean LEGOULX °Pouancé 25.7.1664 Filleul de François Gascher écuyer Sr de la Chapelle. Sr de Beauchesne d'aux Mortiers écuyer Sr de Beauchesne dt aux Mortiers » sur le b de sa fille Jeanne en 1690 – « écuyer Sr des Mortiers » sur le b de son fils Pierre à Pouancé en 1691 x Estienne RONDEL
- 51-Jeanne LEGOULX °Pouancé 4.5.1690 Filleule de autre Jean Legoulx écuyer Sr des Mortiers, et de Guillemette de Queniou
- 52-Pierre LEGOULX °Pouancé 3.9.1691 Filleul de Pierre de Villemoreau écuyer Sr des Mortiers, et de Paquaire Michel d' au Fougeray diocèse de Nantes, province de Bretagne.
- 6-François LEGOULX °Pouancé 25.6.1665 †idem 10.8.1665
- 7-Jeanne LEGOULX °Pouancé 16.9.1666 †Pouancé 27.9.1666



Pierre Legoulx, sa femme Jeanne Jameu en 1632, Olivier Huret, Leroy notaire (AD49-5<sup>E</sup>6/109 d<sup>nt</sup> Louys Couëffe N<sup>re</sup> Angers)

### divers

Le 14.11.1704, Marguerite Michel fille majeure fille et héritière de †François Michel Sgr de Cathaubadaye et Françoise Legoulx ses père et mère, en cette qualité en partie héritière de †Delle Jacqueline de la Pouëze sa tante demerant en sa maison de la Cathaubadaye en la paroisse de Fougères en Bretagne, et Delle Renée Guillotin veuve de Jean Goullier vivant sieur du Bois-Cochin aussi héritière en partie de ladite D<sup>elle</sup> de la Pouëze, demeurant en sa maison de la Camossaye à Carbay, font accord de partage, à savoir que ladite Michel cède ses droits de la succession de ladite D<sup>elle</sup> de la Pouëze qui consistent en la maison de la Massonnerie et métairie de Raguenet à Carbay, à la charge de ladite Guillotin de payer à ladite Michel 500 L (AD49-E2686 devant Jean Chauvin notaire de la baronnie de Pouancé résidant à Carbay)

Le 21.3.1727 Jean Geslin notaire mari de Laurence-Catherine Legoux demeurant à la Paigerie à StAignan, baille à ½ la des métairies de Beauchêne au village de StAubin à Pouancé, à Jean Bernard métayer et Marie Touplin sa femme (AD49-5<sup>E</sup>40/028) – Le 21.3.1727 Jean Geslin notaire mari de Laurence-Catherine Legoux demeurant à la Paigerie à StAignan, baille à ½ la métairie de Beauchêne au Boisrouger à StAubin à Pouancé, à Paul Duvacher

métayer et Michelle Dpont sa femme (AD49-5<sup>E</sup>40/028) - Le 9.10.1727 Jean Geslin notaire et D<sup>elle</sup> Laurence-Catherine Legoux son épouse, demeurant à la Laizerie à StAignan en Craonnais, reconnaît avoir emprunté à Pierre Planté conseiller au grenier à Sel de Pouancé faisant pour Me Anthoine Maugars Sr de la Gautherye marchand droguiste et Claude Maumussant son épouse demeurant à Angers la somme de 500 L moyennant 10 L de rente (AD49-5<sup>E</sup>40/028) - Le 4.6.1742 contrat de mariage de Toussaint Péju notaire royal fils de †Toussaint et Marie-Anne Damaison demeurant à Armaillé, avec Anne-Marie-Catherine Geslin fille de Jean notaire royal et de †Catherine Legoulx, demeurant à la Paigerie à StAignan-sur-Roë, Elle reçoit du chef de la Delle Legoulx sa mère 1200 L reçues du sieur Bigot sur le prix des héritages de sa mère qu'elle aurait vendu audit sieur de la Lebergeais, plus 300 L de principal dues par ledit Bigot, et son père lui laisse de la communauté de biens la jouissance des métairies de Beauchêne et le jour d'entrée en jouissance Toussaint 1743 ils paieront au sieur Métaireau 1000 L et à Pierre-Thomas Hunault sieur de la Chouinière prêtre chanoine de la Guerche au nom et comme procureur de Delle Renée Hunault veuve de n.h. René [Leinard] sieur de Molizé pareille somme de 1000 L à eux dues pour le restant à payer des 3360 L, et entrera en la communauté de meubles commune 500 L chacun (AD49-5<sup>E</sup>40/36 D<sup>nt</sup> Anthoine Menard N<sup>re</sup> royal à Pouancé)

AD49-5<sup>E</sup>6/108<sup>bis</sup> - 30.12.1631 d<sup>nt</sup> Louys Couëffe N<sup>re</sup> Angers, Pierre Legouz M<sup>d</sup> poeslier à Nantes, à présent prisonnier aux prisons roiaux de cette ville, & Marguerite Saily V<sup>e</sup> de Pierre Legouz d<sup>t</sup> à Angers <sup>St</sup>Maurille, payé au concierge de la prison 49 L 14 s pour logement & table depuis le 17.12 dernier

Le 7.4.1594 Yolande Legouz dame de la Fontaine Ve de Guillaume Bouvet marchand à Angers donne procuration (AD49-5<sup>E</sup>1/109 d<sup>nt</sup> Duvau N<sup>re</sup> Angers)

Jehan LE GOUZ A<sup>t</sup> à Angers x Nicolle BODIN

1-Nicolle LE GOUZ °Angers <sup>St</sup>Maurille 21.9.1596 Filleule de Mathurin Toubanc Sr de Pontibault At & de Marie Le Gouz femme d'André de Chouveau Sr de la Touche

Nicolle LEGOULX †Pouancé 4.5.1640 Inhumée sous le nom de « damoiselle de Bonneraye » x Jacques de LA POËZE écuyer S<sup>r</sup> de Bonneray

1-Pierre de La POËZE °14.10.1612 Filleul de Pierre Loyseau Sr de Teillaye

Anne LE GOULX x /1613 Jacques BRIAND écuyer

1-Jeanne BRIAND °Carbay 10.6.1613 Filleule de M<sup>r</sup> de la Bissachère & de M<sup>adame</sup> du Moulin-Raoul

Catherine LEGOULX x / 1640 François d'AVOINE écuyer S<sup>gr</sup> de la Haye

Claude LEGOULX x Marie-Anne-Madeleine BRULET

1-Jacques-Joseph LEGOULX °ca 1731 Ancien fourrier du régiment de royale cravatte en 1765 x Ancenis 8.10.1765 Louise LEMERCIER V<sup>e</sup> de François Guiton

<sup>13</sup> M<sup>e</sup> Jehan Huret (Hyret -Hyrel) Sieur du Drul à Villepot le 5.11.1618 témoin au mariage de François de Ranfart de Noyal & Anthoinette de [C]Joysnard de Villepot, avec Françoise de Coysnard dame du Rouvray & M<sup>e</sup> Claude Gouion son fils - à Villepot le 4.8.1622 témoin au mariage de Thomas Grue avec Ollive Passart, avec René Lucas & Pierre Noël - à Villepot le 22.11.1622 au mariage de Noël Susanne de Soudan & Jeanne Chantebel, avec Claude Courgeon & madame du Rouvray - à Villepot le

<sup>10</sup> de Beauchesne sur son x en 1655 à Carbay

<sup>11</sup> des Mortiers en 1659 sur le b de sa fille Madeleine

<sup>12</sup> Acte de mariage décalé dans le registre plusieurs pages plus loin

Pierre LEGOUX x Susanne MAHEU

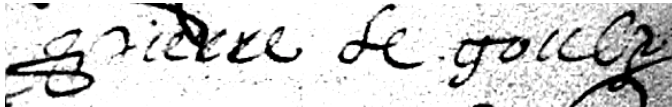
1-Charles LEGOUX x Villepot 24.11.1716 Renée JALLOT Fille de  
Charles °1646 †1716/ taupier x Marans 13.5.1673 Jeanne CHARDON  
°Neuville

Charles LEGOUZ chevalier de l'ordre Sr de la Rouelle & de la Joubardière x  
Charlotte JARRET Dame de la Joubardière par son père

1-Jehan LEGOUZ °StMartin-du-Limet 8.1.1640 Filleul de Renée Jarret  
(s) femme de Pierre de l'Espinay (s) & de Jehan [Aubron] procureur du roi au  
présidial de Rennes en bretagne

2-Renée LEGOUZ °StMartin-du-Limet 3.1.1636 Acte retranscrit le  
.1.1640. Baptisée en la maison seigneuriale de la [Joubardière]

3-Anne LEGOUZ °StMartin-du-Limet 27.3.1641



---

17.10.1627 au mariage de Jean Jameu "le jeune" Sr de Clinchant avec  
Françoise Huret, avec M<sup>e</sup> Claude Gouion & Mathurin Laizé

